

# DISPOSITIF EXCEPTIONNEL COVID 19 « SOUTIEN AU REDEMARRAGE DU SECTEUR ECONOMIQUE EN MARTINIQUE »

Présentation de  
**Marinette TORPILLE**  
Conseillère exécutive en charge du  
Développement économique, des aides aux  
entreprise et de l'emploi



Afin de faire face à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" et ses conséquences sur l'économie française, le gouvernement met en place un certain nombre de mesures visant à aider les entreprises fortement impactées.

La Collectivité Territoriale de Martinique intervient pour renforcer ou compléter l'aide de l'Etat afin de soutenir et accompagner un maximum de structures dont l'activité n'est plus assurée.

## **2 phases sont identifiées :**

- Une phase d'urgence (mesures opérationnelles sur 3 mois)
- Une phase de reprise (mesures opérationnelles jusqu'au 31/12/2020)

Dans ce contexte la Collectivité Territoriale de Martinique

- **met en place deux aides exceptionnelles** : le Fonds de Subvention Territorial et le Prêt Territorial Covid-19
- **participe au financement du Fonds de Solidarité National de l'Etat,**
- **génère le produit Prêt Rebond de BPI**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Soutien à l'emploi par des subventions de trésorerie

## Fonds de Solidarité

### Gestion ETAT

#### Volet 1 : Aide forfaitaire de **1 500 €**

Toute personne morale ou physique de droit privé exerçant une activité économique

- ✓ **Moins de 10 salariés**
- ✓ **Moins de 1 Million € de CA/an**
- ✓ **Entreprise créée au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2020**
- ✓ **Perte de CA au moins de 50%** au mois de mars 2020 par rapport à Mars 2019
- ✓ **Bénéfices < 60 000 €**

À partir du 1<sup>er</sup> avril



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

### Instruction CTM

#### Volet 2 : Aide supplémentaire jusqu'à **5 000 €**

- ✓ **Éligibilité au volet 1**
- ✓ **Au moins un salarié**
- ✓ **Incapacité de régler ses dettes**
- ✓ **Refus d'un prêt de trésorerie** par sa banque (ou si pas de réponse sous 10 jours)

À partir du 15 avril



Collectivité  
Territoriale  
de Martinique

## Fonds de subvention territorial (20 M€)

- ✓ TPE et PME quelque soit la forme juridique ayant le siège social en 972 et CA < 2 M€
- ✓ Démarrage effectif d'activité > 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie, à partir de 30% de CA en moins sur période de référence

### Si arrêt d'activité

Aide de 1 000 € à 10 000 €

- ✓ 30% de de la perte de recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 500 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 500 €

### Si ralentissement d'activité

Aide de 1 000 € à 5 000 €

- ✓ 10% de la perte des recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 000 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 000 €

## Le Prêt Territorial Covid-19 (5 M€)

- ✓ TPE et PME avec siège social en Martinique
- ✓ Démarrage effectif d'activité depuis plus de 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie

Instruction

Initiative  
Martinique  
Active

MEMBRE DES RÉSEAUX  
FRANCEACTIVE  
Les entrepreneurs engagés  
Initiative France

### Modalités

- ✓ 50% des besoins toutes catégories de dépenses éligibles confondues (BFR, investissements)
  - ✓ Un bonus de 10% pour les entreprises frappées de fermeture totale sur ordre administratif
- ✓ Prêt à taux zéro sur 7 ans avec un différé de 1 an

NB : sans garantie personnelle demandée

### Montant

Prêt plafonné à 60 000 €/entreprise

## Le Prêt Rebond BPI **(5,3 M€)**

Cofinancement



- ✓ **PME au sens communautaire** créées depuis au moins 1 an
- ✓ **Sauf entreprises individuelles et SCI**
- ✓ **Tous secteurs d'activité** hormis l'intermédiation financière, la promotion et location immobilière, certains secteurs agricoles

### Modalités

- ✓ **Montant prêt au plus égal au niveau des Fonds propres de l'emprunteur**
- ✓ **Prêt à taux zéro sur 7ans avec différé de 2 ans**

PS : Aucune garantie exigée

### Montant

**Prêt entre 10 000 € et 300 000 €**

## Le Prêt Garanti par l'Etat

Garantie gérée par **bpi**france

- ✓ **Toutes les activités économiques** hormis les sociétés civiles immobilières et quelques exceptions dans le secteur financier
- ✓ **Sociétés, commerçants, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations.**

### Modalités

- ✓ **Demande de prêt de trésorerie par le chef d'entreprise à sa banque**
- ✓ **Durée de 3 ou 4 ou 5 ans avec un différé d'un an d'amortissement**
- ✓ **Garantie de l'Etat à 90% avec un délai de carence de 2 mois**
- ✓ **Prêt peut être réalisé en plusieurs tranches dans la limite du montant maximum**

### Montant maximum

- ✓ **Prêt de trésorerie pour l'année de 2020, dans la limite de 25% du chiffre d'affaires 2019**



# Merci pour votre attention

